

**COMMANDEMENT DU SOUTIEN OPÉRATIONNEL
DE LA GENDARMERIE NATIONALE**
CENTRE ADMINISTRATIF FINANCIER NATIONAL
BUREAU DÉPENSES MILITAIRES
SECTION MARCHÉS CONVENTIONS
54 rue de la Guignière – BP 201
36300 LE BLANC
Tél : 02 45 72 80 82 / 80 88

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Établi en application du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 (ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique)

APPEL D'OFFRES OUVERT

**ACQUISITION, LIVRAISON, INSTALLATION, MISE EN SERVICE ET PRESTATIONS
ASSOCIÉES D'UN MACROSCOPE DE COMPARAISON ET DE SES ÉQUIPEMENTS AU PROFIT
DE L'INSTITUT DE RECHERCHE CRIMINELLE DE LA GENDARMERIE NATIONALE (IRCGN)
AU SEIN DU PÔLE JUDICIAIRE DE LA GENDARMERIE NATIONALE A PONTOISE (95)**

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES OFFRES

27 mai 2024 à 12 heures 00

Le présent règlement de la consultation comporte 14 pages numérotées de 1 à 14
et 3 annexes

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION.....	4
1.1 - Objet de la consultation.....	4
1.2 - Nomenclature.....	4
ARTICLE 2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION.....	4
2.1 - Étendue de la consultation.....	4
2.2 - Organisme responsable de la consultation.....	4
2.3 - Adhésion aux conditions de l'administration.....	4
2.4 - Clause incitative pour la promotion des achats responsables dans les marchés et la vie des affaires.....	4
ARTICLE 3 - NATURE DE LA PRESTATION.....	5
3.1 - Allotissement.....	5
3.2 - Type de prestation.....	5
3.3 - Livraison.....	5
ARTICLE 4 - DURÉE DU MARCHÉ.....	5
ARTICLE 5 - CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONSULTATION.....	5
5.1 - Estimation du besoin.....	5
5.2 - Option et variante.....	5
5.3 - Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) facultative « extension de garantie ».....	6
5.4 - Formation.....	6
5.5 - Évaluation préalable des solutions proposées dans l'offre du candidat : tests réalisés à partir des échantillons préparées par le PJGN.....	6
ARTICLE 6 - MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX.....	7
6.1 - Unité monétaire.....	7
6.2 - Forme des prix.....	7
6.3 - Contenu des prix.....	7
ARTICLE 7 - LIEU D'EXÉCUTION OU DE LIVRAISON.....	7
ARTICLE 8 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES.....	7
ARTICLE 9 - RETRAIT DU DOSSIER.....	7
9.1 - Retrait du dossier sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE).....	7
9.2 - Renseignements complémentaires relatifs à la consultation.....	8
9.3 - Relations entre l'administration et les candidats.....	8
ARTICLE 10 - PRÉSENTATION DE L'OFFRE.....	8
10.1 - Documents constitutifs de la candidature.....	8
10.2 - Documents constitutifs de l'offre.....	9
10.3 - Sanctions pour fausses déclarations.....	10
ARTICLE 11 - CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ.....	10
11.1 - Modalités de financement.....	10
11.2 - Forme juridique du groupement.....	10
11.3 - Langue utilisée.....	10
ARTICLE 12 - SOUS-TRAITANCE.....	10
ARTICLE 13 - CONDITIONS DE REMISE DES DOSSIERS.....	10
13.1 - Remise des offres.....	10
13.2 - Date limite de réception des offres.....	11
13.3 - Copie de sauvegarde.....	11
ARTICLE 14 - OUVERTURE DES PLIS - JUGEMENT DES PROPOSITIONS.....	11
14.1 - Notion de dépendance financière.....	11
14.2 - Conditions de recevabilité des plis.....	12
14.3 - Critères de jugement.....	12
ARTICLE 15 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ.....	14
ARTICLE 16 - ACCEPTATION DES CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	14

ANNEXES

du règlement de consultation (RC)

- N° 1 : renseignements divers,
- N° 2 : guide d'utilisation de la plate-forme des achats de l'État (PLACE),
- N° 3 : correspondants de la société,

ANNEXES

de l'acte d'engagement

L'annexe suivante est obligatoirement jointe dans l'enveloppe « CANDIDATURE + OFFRE » :

- **Bordereau de prix macroscopique de comparaison**

L'annexe suivante est à fournir le cas échéant dans l'enveloppe « CANDIDATURE + OFFRE » :

- **Bordereau de prix PSE facultative**

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet l'acquisition, la livraison, l'installation, la mise en service et les prestations associées d'un microscope de comparaison et ses équipements au profit de l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale (IRCGN) au sein du Pôle Judiciaire de la Gendarmerie Nationale situé à Pontoise.

1.2 - Nomenclature

Le code de classification du vocabulaire commun des marchés (code CPV) est :

- pour l'objet principal : 38000000 - : Équipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes)

ARTICLE 2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

2.1 - Étendue de la consultation

La présente consultation est passée sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des dispositions du code de la commande publique. Elle fait l'objet d'une publication au bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) et au journal officiel de l'union européenne (JOUE).

2.2 - Organisme responsable de la consultation

Le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale (COMSOPGN) – Centre administratif financier national (CAFN) – Bureau dépenses militaires (BDM) – **Section marchés conventions** (SMC) agit en qualité de Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA) en particulier pour toutes les formalités suivantes :

- lancement de la consultation,
- dépouillement des offres,
- notification des résultats,
- établissement des avenants,
- décompte des pénalités,
- résiliation du marché.

2.3 - Adhésion aux conditions de l'administration

La présente consultation est un élément contractuel revêtant un caractère immuable.

2.4 - Clause incitative pour la promotion des achats responsables dans les marchés et la vie des affaires

« Certification achats responsables »

Dans le cadre de l'amélioration de la démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises) opérée par le titulaire, il est précisé que le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer est détenteur du label « relation fournisseurs achats responsables » (RFAR) adossé à la norme ISO 20400/2017 « Achats responsables – lignes directrices » délivré par la médiation des entreprises et le Conseil National des Achats (CNA).

Afin d'harmoniser les bonnes pratiques établies entre tous les fournisseurs et sous-traitants intervenant dans ses marchés publiés, le représentant du pouvoir adjudicateur invite l'ensemble des titulaires desdits marchés à se conformer à la norme ISO 20400/2017 et aux exigences de la charte « Relations Fournisseurs Responsables » et au label RFAR et / ou toute norme ou tout label équivalent.

Le titulaire s'engagera à informer le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer de toute démarche entreprise en la matière, et notamment la signature de « charte RFR », puis le dépôt d'un dossier de candidature au label susmentionné et de l'éventuelle obtention de celui-ci, ainsi que des mesures prises pour intégrer les recommandations de la norme ISO 20400/2017 dans ses processus internes.

La médiation des entreprises – en association avec le Conseil National des Achats – vous accompagne dans cette démarche.

Pour toute information : <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>

ARTICLE 3 - NATURE DE LA PRESTATION

3.1 - Allotissement

Le marché n'est pas alloti.

3.2 - Type de prestation

L'acquisition (avec livraison, installation et mise en service) comprend :

- un microscope de comparaison ;
- la table réglable en hauteur ;
- le matériel informatique ;
- le système de pilotage (logiciel et interface utilisateur).
- accessoires et consommables nécessaires à la mise en œuvre initiale du matériel.

Les prestations associées correspondent :

- à l'assistance technique ;
- à la garantie légale de deux ans et garantie matérielle de fourniture de pièces détachées pendant dix ans ;
- la formation ;
- la documentation ;
- Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) facultative.

3.3 - Livraison

Le candidat s'engage à livrer l'ensemble des équipements avant le 15 septembre 2024. L'installation, la formation et la mise en service se dérouleront dans les jours suivant la livraison.

ARTICLE 4 - DURÉE DU MARCHÉ

Le marché prendra effet à compter de sa date de notification, pour une livraison dans un délai de trois (3) mois maximum pour la fourniture du microscope, jusqu'à l'exécution complète des prestations y compris garanties et PSE le cas échéant.

L'ensemble de l'installation sera fini pour le 30 septembre 2024.

ARTICLE 5 - CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONSULTATION

5.1 - Estimation du besoin

Le montant du marché est évalué à 146 667 € hors taxes (HT), soit pour 176 000€ TTC. Cette estimation est mentionnée **à titre indicatif** et ne peut en aucun cas engager l'administration.

5.2 - Option et variante

Les options et les variantes ne seront pas autorisées.

5.3 - Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) facultative « extension de garantie »

Cette présente consultation contient une (1) PSE à l'initiative du pouvoir adjudicateur.

Le candidat devra renseigner l'annexe de l'acte d'engagement pour la PSE facultative et la décrire dans son mémoire technique, le cas échéant.

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de la retenir ou non à la signature du marché.

5.4 - Formation

Une formation, détaillée dans le CCTP est prévue sur le site du PJGN à Pontoise, pour 5 personnes minimum sur 1 journée minimum.

Le candidat s'engage à assurer une formation pratique à la maintenance préventive et curative de l'ensemble des appareils objets du présent marché, pour pouvoir assurer la maintenance de routine de l'instrument.

La formation globale proposée d'au moins une journée, tant sur le plan théorique que sur le plan pratique, sera clairement présentée et explicitée par le candidat dans son offre (détail des divers modules de formation, volumes horaires alloués à chacun d'entre eux, ...)

5.5 - Évaluation préalable des solutions proposées dans l'offre du candidat : tests réalisés à partir des échantillons préparés par le PJGN

Dans le cadre de la mise en concurrence de ce marché, un test sera effectué par le département MCA chez le candidat. Ce dernier effectuera des tests sur un équipement similaire à celui proposé dans son offre.

Les personnels du PJGN apporteront des échantillons (identiques pour tous les candidats). Ce test en situation permettra aux prescripteurs de noter le critère technique de l'équipement proposé par le candidat.

Notamment seront appréciés la maniabilité, la simplicité, d'utilisation du microscope et de l'ensemble des équipements ainsi que la rapidité et le format du résultat de l'analyse.

Le candidat fournira dans son offre entre autre, un certificat/une attestation sur l'honneur mentionnant l'ensemble des équipements utilisés (avec les références, les n° de séries) et présentera les résultats de l'analyse selon les données demandées par le département.

Le candidat devra prendre contact à l'adresse ci-dessous afin de convenir d'un calendrier, des modalités d'organisation du test qui sont les mêmes pour tous les candidats :

POLE JUDICIAIRE DE LA GENDARMERIE NATIONALE (PJGN)
IRCGN/DCPC/MCA

Capitaine Ophélie Devaux / Adjudant Eric BARRON / Adjudant Guillaume LE MENN

01.78.47.31.71 / 01.78.47.31.76 / 01.78.47.31.81

dm.dcpc.ircgcn@gendarmerie.interieur.gouv.fr

1^{er} étage, plot 2

5 Boulevard de l'Hautil

95300 Pontoise

01.78.47.31.71

Les tests consisteront en l'observation de traces sur divers supports (moulage de trace sur barillets, découpe de gomme de pneumatique, découpe de câble SNCF, découpe de câble orange, trace de pesée sur support métallique, trace de pesée sur support en bois). Les caractéristiques suivantes seront notamment testées:

- Mise en place des échantillons via supports/accessoires fournis ;
- Maniabilité du système d'éclairage additionnel facilitant l'éclairage en rasance ;
- Bruit lors de l'utilisation du microscope ;
- Qualité de la caméra ;
- Qualité des images ;
- Facilité d'utilisation du logiciel (acquisition, post-traitement des données).

ARTICLE 6 - MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX

6.1 - Unité monétaire

L'euro sera la monnaie de compte du marché.

6.2 - Forme des prix

Les prix seront :

- forfaitaires pour le microscope, les équipements et les prestations associées ;
- hors taxes ;
- toutes taxes comprises (taux de T.V.A. applicable en France indiqué à part) ;
- réputés établis aux conditions économiques du mois de dépôt des offres (soit mai 2024) ;
- toutes charges fiscales, parafiscales et autres taxes comprises liées à la prestation.

6.3 - Contenu des prix

Les prix comprennent :

- l'ensemble des prestations détaillées au C.C.T.P ;
- tous les matériels, produits et accessoires relatifs aux prestations à effectuer et nécessaires au fonctionnement immédiat après livraison, installation et mise en service ;
- tous les frais généraux, salaires, charges sociales et fiscales, marge bénéficiaire, frais divers ;
- tous les frais éventuels inhérents à la prestation, droits de douane et procédure ;
- les frais de transports éventuels, frais et taxes diverses afférents aux prestations faisant l'objet de ce marché.

ARTICLE 7 - LIEU D'EXÉCUTION OU DE LIVRAISON

POLE JUDICIAIRE DE LA GENDARMERIE NATIONALE (PJGN)
IRCGN/DCPC/MCA
5 Boulevard de l'Hautil
95300 Pontoise
. 01.78.47.31.71

ARTICLE 8 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix **(90) jours** à compter de la date limite de leur réception.

Toutefois, à l'échéance de ce délai, le RPA pourra demander aux soumissionnaires de maintenir leur offre pour un nouveau délai. En cas d'acceptation notifiée par écrit au RPA, les soumissionnaires seront engagés par leur offre jusqu'à l'échéance de ce nouveau délai. Si aucune décision n'était notifiée aux soumissionnaires avant son expiration, ces derniers seraient déliés de leur engagement.

ARTICLE 9 - RETRAIT DU DOSSIER

9.1 - Retrait du dossier sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE)

Le retrait des dossiers se fera directement sur la PLACE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

9.2 - Renseignements complémentaires relatifs à la consultation

Les renseignements complémentaires pourront être obtenus par les candidats en adressant un courrier **exclusivement** électronique conformément aux dispositions de l'article 2.4 de l'annexe 2 du règlement de consultation.

Une réponse sera envoyée en retour exclusivement via la PLACE.

A ce titre, l'adresse courriel indiquée dans le formulaire relatif à l'opérateur économique remis par la PLACE, sera utilisée comme seule voie d'information des candidats notamment sur les éventuelles modifications ou informations complémentaires survenant en cours de procédure. Il appartient au candidat de relever son courrier électronique régulièrement.

La responsabilité du Pouvoir adjudicateur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps utile.

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires des candidats sur la procédure seront envoyées au plus tard six (6) jours avant la date limite de dépôt des offres.

9.3 - Relations entre l'administration et les candidats

Pendant les phases de consultation et de passation du futur marché (**donc avant la notification au futur titulaire**), les candidats **auront pour seul interlocuteur** la section marchés conventions (SMC) du COMSOPGN pour toute question d'ordre administrative ou technique (cf article 9.2 supra pour la méthode à utiliser). Concernant les questions techniques, la SMC se charge de les relayer auprès du service prescripteur et de publier les réponses via la Place pour les porter à la connaissance de tous les candidats ayant retiré un dossier en ligne.

ARTICLE 10 - PRÉSENTATION DE L'OFFRE

10.1 - Documents constitutifs de la candidature

Le candidat devra produire les documents suivants :

1	les documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée pour engager la société.
2	la lettre de candidature (imprimé DC 1) <u>dûment et intégralement</u> renseignée.
3	la déclaration du candidat (imprimé DC 2) dûment et intégralement <u>renseignée, datée</u> , ou tout autre document comportant les mêmes rubriques. Seront notamment indiqués : <ul style="list-style-type: none">- le chiffre d'affaires hors taxes global des trois (3) dernières années ;- une liste des marchés similaires exécutés par le candidat (en qualité de titulaire ou de sous- traitant) au cours des trois (3) dernières années stipulant leurs montants, leurs dates et leurs destinataires public ou privé ;- fournir une liste d'expériences effectuées dans l'assistance auprès des laboratoires de recherche disposant d'appareils similaires au cours des cinq dernières années assorties d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes. Les expériences de plus de cinq ans seront favorablement prises en compte.- une liste des certifications qualité obtenues par le candidat.
4	la liste des sous-traitants éventuels (imprimé DC4, joint au présent dossier de consultation, ou tout autre document comportant les mêmes rubriques dûment et intégralement renseigné, daté et signé par une personne habilitée à engager la société).
5	En application des dispositions de l'article R.2143-4 du code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place des documents mentionnés ci-dessus.
6	les correspondants de la société (annexe 3 du RC).

Si l'offre est présentée sous la forme d'un groupement, toutes les entreprises le composant devront présenter l'intégralité des documents demandés (à l'exception de la lettre de candidature – DC1 – qui est commune).

10.2 - Documents constitutifs de l'offre

Elle comprendra les documents et informations suivants :

1	L'acte d'engagement (avec ou sans signature) et son annexe financière obligatoire fournie par l'administration dûment renseignés.
2	un relevé d'identité bancaire (R.I.B.).
3	Une attestation sur l'honneur mentionnant l'ensemble des équipements utilisés lors de l'évaluation préalable des solutions (art 5.5 du RC), (avec les références, les n° de séries) et le document qui présentera les résultats de l'analyse selon les données demandées par le département. (Art 4 CCTP) ;
4	<p>Un mémoire technique contenant les informations générales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation de la société (les effectifs, les moyens matériels, ...) ; - la fiche technique du fabricant du macroscopie de comparaison et de l'ensemble des équipements proposé par le candidat ; - trois (3) documents (communications scientifiques, notes techniques) attestant de l'emploi du matériel proposé (ou d'un modèle aux capacités équivalentes), par des laboratoires à des fins de recherche et d'identification ; - fournir les références de laboratoires de recherche dont les locaux d'utilisation de l'ensemble du macroscopie de comparaison objet du marché sont implantés en France, dans le cadre de la promotion du développement durable ; - les agréments de sécurité conformes aux normes européennes (Conformité CE) des équipements ; <p>Et les informations précises suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ l'adéquation du macroscopie de comparaison et ses équipements proposés avec les exigences du CCTP, tels que les caractéristiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ du macroscopie de comparaison - de sa source lumineuse - des objectifs d'observation - de la caméra <ul style="list-style-type: none"> ○ la table réglable en hauteur ○ Système informatique de pilotage - de l'écran proposé, - de l'unité centrale proposée, - de la capacité de sauvegarde, - de la version Windows - de la version actuelle de MS office, - des pilotes et programmes présentés, ■ Des notes explicatives en langue française ou accompagnées d'une traduction en français, décrivant en détail les fonctionnalités de l'ensemble des équipements du marché ; ■ Les licences et les certificats de conformité du logiciels et de l'interface utilisateur ; ■ Une documentation concernant le type d'action préventive, de précaution à prendre, de test de performance à mener ; ■ La description détaillée des prestations associées : assistance technique, garanties, documentations et formation ; ■ Le prix des consommables et des pièces de rechanges les plus courants ainsi que les fréquences habituelles de changement ; ■ L'estimation des coûts de mise à jour des logiciels au-delà de la période de garantie ; ■ Une attestation sur une garantie matérielle de fourniture des pièces détachées pendant 10 ans à compter de la date d'installation ; <ul style="list-style-type: none"> - le planning prévisionnel de livraison ; <p>➤ Pour la P.S.E facultative : le candidat décrira l'extension de garantie qu'il propose (durée, modalités, ...)</p> <p>➤ Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) : description des mesures sociales et environnementales prises dans le cadre du marché.</p>

Les candidats sont informés :

- que le terme « signature » pour l'acte d'engagement correspond autant à une signature physique qu'à une signature électronique sécurisée (une signature scannée n'ayant pas la valeur d'une signature électronique) ;

- qu'en cas d'absence du mémoire technique constituant l'offre, celle-ci sera obligatoirement rejetée.

10.3 - Sanctions pour fausses déclarations

Selon la réglementation en vigueur, un soumissionnaire pourra être exclu temporairement ou définitivement des marchés passés par le ministère en cas d'inexactitude des renseignements fournis.

ARTICLE 11 - CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

11.1 - Modalités de financement

Le mode de règlement choisi par l'administration sera le virement direct au compte ouvert au nom du titulaire dont les références figurent sur l'acte d'engagement.

11.2 - Forme juridique du groupement

Conformément aux dispositions des articles R. 2142-19 à R. 2142-27 du code de la commande publique en vigueur, les soumissionnaires pourront présenter leur offre sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire.

Les soumissionnaires ne pourront présenter plusieurs offres, en agissant à la fois en qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

11.3 - Langue utilisée

Toutes les correspondances et documentations relatives au marché seront rédigées en français.

Les documents en langue étrangère ne seront pris en compte que s'ils sont accompagnés d'une traduction complète en français conformément aux dispositions de l'article R. 2151-12 du code de la commande publique en vigueur.

ARTICLE 12 - SOUS-TRAITANCE

Les entreprises soumissionnaires pourront recourir à la sous-traitance conformément aux articles R. 2193-1 à R. 2193-22 du code de la commande publique en vigueur.

En cas de sous-traitance déclarée au moment de l'offre, l'obligation de production des documents demandés s'étendra à l'entreprise sous-traitante. En conséquence, l'entreprise soumissionnaire devra produire tous les documents mentionnés à l'article 10.1 du présent règlement de la consultation pour chaque sous-traitant, ainsi qu'un formulaire DC 4 (ou DUME).

ARTICLE 13 - CONDITIONS DE REMISE DES DOSSIERS

Les candidats prendront en charge tous les frais consécutifs au dépôt de leur offre.

13.1 - Remise des offres

Les offres doivent être exclusivement déposées par transmission électronique via la **PLACE**

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

pour la remise des plis (candidatures et offres), conformément aux articles R.2332-1 à R.2332-18 du code de la commande publique en vigueur. Dans tous les cas, les envois par courriel ne sont pas acceptés.

13.2 - Date limite de réception des offres

Les offres doivent parvenir avant le :

27 mai 2024 à 12 heures 00

13.3 - Copie de sauvegarde

Conformément à l'article R. 2132-11 du code de la commande publique en vigueur, lorsque le candidat dépose son offre via Place, il lui est *fortement recommandé* de transmettre une copie de sauvegarde soit par voie électronique à l'adresse : smc.bdm.cafn.le-blanc@gendarmerie.interieur.gouv.fr, soit sur support physique papier ou électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB,...), avec les indications suivantes :

<p>Nom de la société</p> <p>COMMANDEMENT DU SOUTIEN OPÉRATIONNEL DE LA GENDARMERIE NATIONALE CENTRE ADMINISTRATIF FINANCIER NATIONAL BUREAU DÉPENSES MILITAIRES SECTION MARCHÉS CONVENTIONS 54 rue de la Guignière – BP 201 36300 LE BLANC</p>
<p>A N'OUVRIR QUE PAR LA SECTION MARCHÉS CONVENTIONS</p>
<p>COPIE DE SAUVEGARDE ACQUISITION, LIVRAISON, INSTALLATION, MISE EN SERVICE ET PRESTATIONS ASSOCIÉES D'UN MACROSCOPE DE COMPARAISON ET DE SES ÉQUIPEMENTS AU PROFIT DE L'INSTITUT DE RECHERCHE CRIMINELLE DE LA GENDARMERIE NATIONALE (IRCGN) AU SEIN DU PÔLE JUDICIAIRE DE LA GENDARMERIE NATIONALE A PONTOISE (95)</p>

Cette copie de sauvegarde sera utilisée dans les cas suivants (arrêté du 22 mars 2019) :

- lorsque dans les candidatures et les offres transmises par voie électronique un programme informatique malveillant (ou « virus ») est détecté par l'acheteur public. La trace de la malveillance du programme est conservée par l'acheteur public ;
- lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique mais n'est pas parvenue à l'acheteur public dans les délais de dépôt des candidatures et des offres (par exemple : aléas de transmission) ;
- lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique, mais n'a pas pu être ouverte par l'acheteur public.

Les copies de sauvegarde **seront détruites** dans le cas où elles n'auront pas été utilisées.

La copie de sauvegarde devra être transmise dans les mêmes conditions de temps que l'offre (cf. paragraphe 13.2 supra).

ARTICLE 14 - OUVERTURE DES PLIS - JUGEMENT DES PROPOSITIONS

14.1 - Notion de dépendance financière

Les sociétés soumissionnaires devront présenter des garanties techniques et financières suffisantes.

A ce titre, la dépendance financière ne devra pas excéder 50 % du chiffre d'affaires global annuel.

14.2 - Conditions de recevabilité des plis

Les entreprises ou les personnes morales ou physiques se trouvant dans l'une des situations énumérées aux articles L2141-1 à L2141-5 du code de la commande publique en vigueur ne seront pas admises à soumissionner.

Conformément aux dispositions des articles R. 2144-1 à R. 2144-7 du code de la commande publique en vigueur, si certains des documents demandés, relatifs à la candidature (cf. article 10.1) sont absents ou incomplets, le R.P.A. pourra le cas échéant accorder un délai approprié et identique à tous les candidats concernés pour compléter leur dossier de candidature.

14.3 - Critères de jugement

Le R.P.A. éliminera les offres inappropriées à l'objet du marché ainsi que celles irrégulières ou inacceptables et choisira l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, en tenant compte des critères pondérés et énoncés ci-après :

Critère 1 : Prix forfaitaire du microscope et des prestations associées : 40 %

Prix le plus bas / Prix de l'offre du candidat x 40

Critère 2 : Valeur technique de l'offre : 50 %

Notation du candidat / 200 x 50

Pondération du critère technique notée sur 200 points comme suit :

- 140 points en s'appuyant sur les documents de l'offre technique du candidat ;
- 60 points sur le résultat des tests effectués sur le site du candidat.

Critères techniques	Éléments d'évaluation	Nombre de points maximum pouvant être attribués (sur 140)	Modalités d'évaluation
Macroscopie	Type de microscope	30	→ automatisé 30 points → manuel 1 point
Puissance de la lampe	La puissance doit pouvoir être réglable	12	→ exigée au CCTP 1 point → + de 3 niveaux de puissance 12 points
Objectifs	Plages de grossissement	15	→ exigées au CCTP 1 point → plage(s) de grossissement supplémentaire 5 points par plage supplémentaire
Logiciel	Version Windows 10	10	→ Windows 10 1 point → Version supérieure 10 points
	Fourniture du logiciel en vue d'une installation éventuelle sur 5 postes fournis par l'IRCGN	5	→ OUI 5 points → NON 1 point
Assistance technique	Mise à disposition du soutien téléphonique	15	→ du lundi au vendredi de 8h à 18h 1 point → 7j/7 de 8h à 18h 10 points → 7j/7 et 24/24h 15 points
	Délai de réponse	10	→ délai de 48 heures 1 point → moins de 48 heures 5 points → moins de 24 heures 10 points
	Implantation	5	→ plus de 200 kms 1 point → moins de 200 kms 5 points
Garantie initiale	Composition garantie	10	Garantie initiale exigée au CCTP (hors consommables), 1 point Prise en compte : → la main d'œuvre, 3 points → le déplacement, 3 points → SAV des matériels 3 points

			points
	Durée de la garantie	10	→ 2 ans exigés au CCTP → plus de deux ans points 1 point 10
Formation	une formation pratique à la maintenance préventive et curative de l'ensemble des appareils objets du présent marché, pour pouvoir assurer la maintenance de routine de l'instrument.	5	→ Bonne 5 points → Moyenne 2 points → Mauvaise 0 point
Documentation	le type d'action préventive, de précaution à prendre, de test de performance à mener	5	→ OUI 5 points → NON 0 point
	liste des pièces détachées, leurs références et leur fréquence de remplacement	5	→ OUI 5 points → NON 0 point
	Manuel d'instruction en français	3	→ OUI 3 points → NON 1 point

Résultat des tests effectués sur le site du candidat :

Critères techniques	Éléments d'évaluation	Nombre de points maximum pouvant être attribués (sur 60)	Modalités d'évaluation
MACROSCOPE et ses équipements	Maniabilité de l'appareil	10	→ Bonne 10 points → Moyenne 2 points → Difficile 1 point
	Maniabilité du système d'éclairage additionnel avec un bras articulé permettant un éclairage des échantillons en rasance	10	→ Bonne 10 points → Moyenne 2 points → Difficile 1 point
	Bruit	3	→ Silencieux 3 points → Moyen 2 points → Bruyant 1 point
Tests	Qualité de la caméra de haute résolution et haute sensibilité	10	→ Bonne 10 points → Moyenne 5 points → Mauvaise 1 point
	Utilisation du logiciel (capture écran de photos, facilité d'utilisation)	5	→ Bonne 5 points → Moyenne 2 points → Difficile 1 point
	Sauvegarde et création base de données	2	→ Facile 2 points → Moyenne 1 points → Difficile 0 point
Image	Contraste	5	→ Bon 5 points → Mauvais 1 point
	Définition des détails	10	→ Bonne 10 points → Mauvais 1 point
	Atténuation des reflets	5	→ Bonne 5 points → Mauvais 1 point

Critère 3 : Respect de l'environnement et insertion sociale : 10 points

Le candidat décrira dans le mémoire technique :

- les mesures prises dans le cadre du marché pour réduire l'impact sur l'environnement (démarche

qualité environnementale, évacuation et recyclage des déchets...) : **5 points**

- les mesures sociales prises dans le cadre du marché en faveur de l'insertion des personnes en difficulté, éloignées de l'emploi et indication, le cas échéant, du nombre d'heures d'insertion proposées dans le cadre de la prestation : **5 points**

ARTICLE 15 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

L'attribution du marché au candidat retenu ne sera effective que sous réserve qu'il produise les certificats complémentaires mentionnés ci-dessous dans un délai inférieur ou égal à **dix jours**.

A défaut, le R.P.A. s'adressera au candidat suivant dans l'ordre de classement des offres.

Documents à produire afin de procéder à la notification

Les entreprises pourront obtenir :

- ✓ une attestation de régularité fiscale directement en ligne à partir de leur compte fiscal, pour les entreprises soumises à l'IS, ou auprès de leur service des impôts gestionnaire ;
- ✓ une attestation sociale auprès des services sociaux ou en ligne sur le site www.urssaf.fr

Le candidat aura toute latitude pour présenter ces documents au moment du dépôt de l'offre.

ARTICLE 16 - ACCEPTATION DES CONDITIONS DE LA CONSULTATION

La participation au présent appel d'offres vaudra acceptation sans restriction du présent dossier de consultation.